Annexe 5-1 du code des assurances applicable en Nouvelle-Calédonie Programme minimal de formation mentionné à l'article R. 512-12

Historique:

Créée par :

Arrêté n° 2016-2863/GNC du 6 décembre 2016 relatif au livre V du code des assurances applicables en Nouvelle-Calédonie.

JONC du 15 décembre 2016 Page 13610

Niveau I

En application de l'article R 512-10 (1°), le candidat stagiaire devra avoir suivi, durant la période de 150 heures, une formation lui permettant d'acquérir les connaissances visées dans les 5 unités suivantes :

Unité 1 : Les savoirs généraux

- 1. 1 La présentation du secteur de l'assurance
- 1. 1. 1 Données macro-économiques sur l'assurance.
- 1. 1. 2 Les rôles de l'assurance et de la réassurance.
- 1. 1. 3 Le marché européen de l'assurance.
- 1. 2 Les entreprises d'assurances
- 1. 2. 1 Les différentes formes d'entreprises.
 - 1. 2. 2 L'agrément, le retrait d'agrément, le transfert de portefeuille, la liquidation.
- 1. 3 L'opération d'assurance
- 1. 3. 1 Définition.
 - 1. 3. 2 Bases techniques : appréciation du risque, mutualisation, co-assurance, réassurance...
- 1. 3. 3 Mécanismes juridiques : assurance cumulative, sur-assurance, sous-assurance, règle proportionnelle...
 - 1. 3. 4 Mécanismes de détermination de la prime / cotisation.
 - 1. 3. 5 Les marchés publics.
- 1. 4 Les différentes catégories d'assurance

- 1. 4. 1 Assurances de personnes / assurances de biens et de responsabilité.
 - 1. 4. 2 Assurances individuelles / assurances collectives.
 - 1. 4. 3 Assurances obligatoires / assurances facultatives.
 - 1. 4. 4 Assurances à caractère indemnitaire / assurances à caractère forfaitaire.
 - 1. 4. 5 Assurances gérées en répartition / assurances gérées en capitalisation.
- 1. 5 L'intermédiation en assurance
- 1. 5. 1 Le champ d'application de la réglementation.
 - 1. 5. 2 Les différentes catégories d'intervenants dans l'intermédiation.
 - 1. 5. 3 Les conditions d'accès et d'exercice de l'activité d'intermédiation.
 - 1. 5. 4 La responsabilité des intermédiaires.
 - 1. 5. 5 La libre prestation de services et le libre établissement.
 - 1. 5. 6 Le contrôle et les sanctions.
 - 1. 5. 7 Les modes de distribution réglementés.
- 1. 6 La relation avec le client
- 1. 6. 1 Les informations à donner au client : information précontractuelle, information contractuelle, informations à produire par l'intermédiaire.
 - 1. 6. 2 Le conseil adapté, la formalisation, le suivi du client.
 - 1. 6. 3 La survenance et la gestion de l'événement garanti.
 - 1. 6. 4 La protection du consommateur.
 - 1. 6. 5 Les modes de règlement des litiges.
 - 1. 6. 6 La déontologie.
- 1. 7 La lutte contre le blanchiment
- 1. 7. 1 La vérification d'identité.
 - 1. 7. 2 La déclaration de soupçon.
 - 1. 7. 3 Les procédures internes.

Unité 2 : Les assurances de personnes incapacité invalidité-décès-dépendance-santé

2. 1 L'assurance contre les risques corporels

(incapacité-invalidité-décès)

- 2. 1. 1 Les règles de la sécurité sociale.
 - 2. 1. 2 Les conditions de souscription et de tarification.
 - 2. 1. 3 Les garanties et les exclusions.
 - 2. 1. 4 Les prestations et leur règlement.
- 2. 2 La dépendance
- 2. 2. 1 Le risque dépendance : notion, caractéristiques.
 - 2. 2. 2 Les conditions de souscription et de tarification.
 - 2. 2. 3 Les garanties et leurs limites.
 - 2. 2. 4 Les prestations et leur règlement.
 - 2. 2. 5 Les services à la personne et les prestations d'assistance.
- 2. 3 L'assurance complémentaire santé
- 2. 3. 1 L'articulation de l'assurance maladie obligatoire et de l'assurance maladie complémentaire.
 - 2. 3. 2 Les contrats responsables.
 - 2. 3. 3 Les conditions de souscription et de tarification.
 - 2. 3. 4 Les garanties et les exclusions.
 - 2. 3. 5 Les prestations.
 - 2. 3. 6 Les modes de règlement.

Unité 3 : Les assurances de personnes : assurances vie et capitalisation

- 3. 1. La prise en compte des besoins
- 3. 1. 1 Les composantes du patrimoine.

- 3. 1. 2 Les régimes matrimoniaux et successoraux.
- 3. 1. 3 Les régimes obligatoires de retraite, la retraite complémentaire et surcomplémentaire.
- 3. 2. Les principales catégories de contrats
- 3. 2. 1 Assurances en cas de vie / assurances en cas de décès / assurances mixtes.
 - 3. 2. 2 Contrats en euros et contrats en unités de compte.
- 3. 3 Les spécificités
- 3. 3. 1 La souscription du contrat.
 - 3. 3. 2 Le paiement de la cotisation.
 - 3. 3. 3 Le règlement des prestations.
 - 3. 3. 4 La fiscalité.

Unité 4 : assurances de personnes : les contrats collectifs

- 4. 1 L'assurance de groupe
- 4. 1. 1 Définition.
 - 4. 1. 2 Caractère obligatoire ou facultatif de l'adhésion.
 - 4. 1. 3 Information due à l'adhérent.
 - 4. 1. 4 Tarification et paiement des cotisations.
 - 4. 1. 5 Paiement des prestations.
 - 4. 1. 6 Spécificités de l'assurance emprunteur.
- 4. 2 Contrats collectifs au profit des salariés
- 4. 2. 1 Conditions de mise en place du contrat.
 - 4. 2. 2 Contrats de prestations complémentaires de retraite.
 - 4. 2. 3 Contrats de prévoyance complémentaire.
 - 4. 2. 4 Régime fiscal et social des cotisations et prestations.

Unité 5 : Assurances de biens et de responsabilité

- 5. 1 L'appréciation et la sélection du risque
- 5. 1. 1 L'identification des besoins.
 - 5. 1. 2 L'appréciation des risques encourus.
 - 5. 1. 3 Les critères d'acceptation d'un risque.
 - 5. 1. 4 La prévention et la protection.
- 5. 2 Les différents types de contrats
- 5. 2. 1 L'assurance automobile.
 - 5. 2. 2 Les multirisques « standards ».
 - 5. 2. 3 Les assurances de responsabilité civile.
 - 5. 2. 4 La protection juridique.
 - 5. 2. 5 L'assistance.
- 5. 3 Les assurances des risques d'entreprises
- 5. 3. 1 La responsabilité civile des mandataires sociaux.
 - 5. 3. 2 Les risques industriels.
 - 5. 3. 3 La responsabilité civile professionnelle.
 - 5. 3. 4 Les pertes d'exploitation.
- 5. 4 La présentation des garanties et la tarification
- 5. 5 La vie du contrat
- 5. 5. 1 Le paiement des cotisations.
- 5. 5. 2 Le règlement des sinistres.

Niveau II

En application de l'article R 512-11-I (1°), le candidat stagiaire devra avoir suivi, durant la période de 150 heures, une formation lui permettant d'acquérir les connaissances visées dans au moins trois des quatre unités visées ci-dessous, dont obligatoirement les unités 1 et 2.

Unité 1 : Les savoirs généraux

- 1. 1 La présentation du secteur de l'assurance
- 1. 1. 1 Définition de l'opération d'assurance.
 - 1. 1. 2 Rôle économique et social de l'assurance.
 - 1. 1. 3 Les intervenants.
- 1. 2 Les différentes catégories d'assurance
- 1. 2. 1 Assurances de personnes / assurances de biens et de responsabilité.
 - 1. 2. 2 Assurances individuelles / assurances collectives.
 - 1. 2. 3 Assurances obligatoires / assurances facultatives.
 - 1. 2. 4 Assurances à caractère indemnitaire / assurances à caractère forfaitaire.
 - 1. 2. 5 Assurances gérées en répartition / assurances gérées en capitalisation.
- 1. 3 L'intermédiation en assurance
- 1. 3. 1 Le champ d'application de la réglementation.
 - 1. 3. 2 les différentes catégories d'intervenants dans l'intermédiation.
 - 1. 3. 3 Les conditions d'accès et d'exercice de l'activité d'intermédiation.
 - 1. 3. 4 La responsabilité des intermédiaires.
 - 1. 3. 5 Le contrôle et les sanctions.
 - 1. 3. 6 Les modes de distribution réglementés.
- 1. 4 La relation avec le client
- 1. 4. 1 Les informations à communiquer au client : informations précontractuelles, informations contractuelles, informations concernant l'intermédiaire.

Source : www.juridoc.gouv.nc - droits réservés de reproduction et réutilisation des données

- 1. 4. 2 Le conseil adapté, la formalisation du conseil, le suivi du client.
- 1. 4. 3 La survenance et la gestion de l'événement garanti.
- 1. 4. 4 La protection du consommateur.
- 1. 4. 5 Les modes de règlement des litiges.
- 1. 4. 6 La déontologie.
- 1. 5 La lutte contre le blanchiment
- 1. 5. 1 La vérification d'identité.
 - 1. 5. 2 La déclaration de soupçon.
 - 1. 5. 3 Les procédures internes.

Unité 2 : Les assurances de personnes incapacité-invalidité-décès-dépendance-santé

2. 1 L'assurance contre les risques corporels

(incapacité-invalidité-décès)

- 2. 1. 1 Les règles de la sécurité sociale.
 - 2. 1. 2 Les conditions de souscription et de tarification.
 - 2. 1. 3 Les garanties et les exclusions.
 - 2. 1. 4 Les prestations et leur règlement.
 - 2. 1. 5 Les spécificités de l'assurance emprunteur.
- 2. 2 La dépendance
- 2. 2. 1 Le risque dépendance.
 - 2. 2. 2 Les conditions de souscription et de tarification.
 - 2. 2. 3 Les garanties et leurs limites.
 - 2. 2. 4 Les prestations et leur règlement
 - 2. 2. 5 Les services à la personne et les prestations d'assistance.
- 2. 3 L'assurance complémentaire santé

- 2. 3. 1 L'articulation de l'assurance maladie obligatoire et de l'assurance maladie complémentaire.
 - 2. 3. 2 Les contrats responsables.
 - 2. 3. 3 Les conditions de souscription et de tarification.
 - 2. 3. 4 Les garanties et les exclusions.
 - 2. 3. 5 Les prestations.
 - 2. 3. 6 Les modes de règlement.

Unité 3 : les assurances de personnes : assurances vie et capitalisation

- 3. 1. La prise en compte des besoins
- 3. 1. 1 Les composantes du patrimoine.
 - 3. 1. 2 Les régimes matrimoniaux et successoraux.
 - 3. 1. 3 Les régimes obligatoires de retraite, la retraite complémentaire et surcomplémentaire.
- 3. 2. Les principales catégories de contrats
- 3. 2. 1 Assurances en cas de vie / assurances en cas de décès / assurances mixtes.
 - . 2. 2 Contrats en euros et contrats en unités de compte.
- 3. 3 Les spécificités
- 3. 3. 1 La souscription du contrat.
 - 3. 3. 2 Le paiement de la cotisation.
 - 3. 3. 3 Le règlement des prestations.
 - 3. 3. 4 La fiscalité.

Unité 4 : assurances de biens et de responsabilité

- 4. 1.L'appréciation et la sélection du risque
- 4. 1. 1 L'identification des besoins
 - 4. 1. 2 L'appréciation des risques encourus.

- 4. 1. 3 Les critères d'acceptation d'un risque.
- 4. 1. 4 La prévention et la protection.
- 4. 2 Les différents types de contrats
- 4. 2. 1 L'assurance automobile.
 - 4. 2. 2 Les multirisques « standard ».
 - 4. 2. 3 Les assurances de responsabilité civile.
 - 4. 2. 4 La protection juridique.
 - 4. 2. 5 L'assistance.
- 4. 3 La présentation des garanties et la tarification
 - 4. 4 La vie du contrat
- 4. 4. 1 Le paiement des cotisations.
 - 4. 4. 2 Le règlement des sinistres.